

## MARDI 21 DÉCEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire de budget du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 21<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un, à 18h00, par appel conférence, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Marc Chevalier et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Paul Lansbergen, conseiller #4  
Serge Béchar, conseiller #5  
Édith Majeau, conseillère #6

Conseillers absents : Glen Currie, conseiller #1  
Cécile Rousseau, conseillère #2  
Sylvie Germain, conseillère #3

Assistent également à la séance la directrice générale / greffière-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le tout est autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-029, de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 26 avril 2020, lequel a été renouvelé depuis, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

### 1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 18h00.

### 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 211221-01 Il est proposé par madame la conseillère Édith Majeau

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution
  - 3.1. Adoption du programme triennal années 2022, 2023, 2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance

**Que** l'ordre du jour suivant soit adopté.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3.1 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2022 – 2023 ET 2024

**ATTENDU** que le conseil municipal prépare et adopte un programme triennal des dépenses d'immobilisation pour les années 2022, 2023 et 2024;

#### 211221-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Lansbergen

**QUE** les membres du conseil de la municipalité de Boileau, durant la période couverte par le programme triennal 2022, 2023 et 2024, pourront faire des dépenses en immobilisation et réaliser les projets suivants:

Programme triennal				
PROJETS	2022	2023	2024	TOTAL
Mairie – monte-personne – rampes pour personne à mobilité réduite	125 000\$	0	0	125 000\$
Aménagement camping	30 000\$	0	0	30 000\$
Remorque	35 000\$	0	0	35 000\$
Tête abatteuse	35 000\$	0	0	35 000\$
Patinoire	20 000\$	0	0	20 000\$
Borne sèche	15 000\$	0	0	15 000\$
Luminaires DEL	10 000\$	0	0	10 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>270 000\$</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>270 000\$</b>

Adopté à l'unanimité

**4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE**

Aucune question.

**5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**211221-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Serge Béchar**

**QUE** la séance soit et est levée à 18h08

Adopté à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Jean-Marc Chevalier  
Maire

\_\_\_\_\_  
Cathy Viens  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

POUR APPROBATION